

Fiche d'examen au cas par cas pour les PPR Naturels

Liste indicative d'informations

La saisine s'accompagne des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

Ces informations seront mises en ligne sur le site Internet de l'autorité environnementale.

0. Désignation du projet

Département de l'**Ain** commune de **LOYETTES**

Désignation de la procédure : **PPRN Loyettes – inondation du Rhône**

Personne publique responsable : **M. le Préfet de l'Ain** 45 avenue Alsace Lorraine – BP 400 – 01012 Bourg en Bresse cedex – 04 74 32 30 00 prefecture@ain.gouv.fr

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée : **Prescription**

1.1. Quels sont les objectifs de la prescription ?

La prescription est la 1ère phase de l'établissement du PPR inondation de la commune de Loyettes.

Le territoire communal, notamment des parties urbanisées, sont soumis aux débordements de cours d'eau. Il s'agit de mettre en œuvre par le PPR un outil de maîtrise du développement urbain en zone inondable.

Le périmètre d'étude du plan couvre l'ensemble du territoire communal.

1.2. Quels sont les risques pris en compte (phénomènes physiques à l'origine des aléas ; population, infrastructures ou activités exposées) ?

Les aléas pris en compte ici sont les inondations générées par les crues du Rhône. La carte des aléas a été produite en 2013. Elle a été portée à la connaissance des maires des communes du bassin du Rhône à l'amont de Nievroz le 24 octobre 2013.

Le territoire concerné est de nature rurale, cependant des extensions urbaines (habitat) des dernières décennies se sont faites dans le lit majeur du cours d'eau. Plusieurs habitations, des zones d'activités et de la voirie locale sont touchées par la crue de référence.

1.3. La prescription du PPRN sera-t-elle appelée à s'inscrire dans un programme d'élaboration plus large impliquant d'autres PPR ?

La prescription du PPRi s'inscrit dans un programme d'élaboration des PPR du Rhône à l'amont de Lyon. Le PPRi de Thil a été approuvé le 17 mai 2013. Le PPRi de Nievroz a été approuvé le 10 février 2015.

Après approbation, le PPR pourra prescrire des travaux ponctuels de réduction de la vulnérabilité de bâtiments d'habitation ou d'activités existants. Il ne prescrira pas de travaux généralisés de réduction de l'aléa ou la réalisation d'ouvrage de protection du territoire.

1.4. Le territoire est-il inclus dans un territoire à risques importants d'inondation (TRI) au sens de l'arrêté du 12/12/2012 ?

NON

2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

2.1 Décrivez les enjeux environnementaux du territoire (mention des principaux zonages environnementaux à joindre en annexe) sensibilité, vulnérabilité, tendances d'évolution :

Le tableau suivant recense différentes dispositions réglementaires ou d'inventaire existantes sur le territoire du plan.

<i>mesures</i>	<i>plan</i>	<i>précisions</i>
Natura 2000 - ZICO	oui	Basse vallée de l'Ain , confluence Ain-Rhône, l'isle Crémieu
réserve naturelle, APPB	non	
ZNIEFF type I ou II	oui	Anciennes gravières de la Bibianne, champs de Loyettes, champs des grandes raies et de la terre blanche, pelouses sèches des gaboreaux, rivière d'Ain de Neuville à sa confluence, basse vallée de l'Ain , cours du Rhône de Briord à Loyettes
Continuité écologique connue	non	
Tourbières	non	
M.H., site classé ou inscrit	oui	Confluent de l'Ain et du Rhône
ZPPAUP, AVAP, PSMV	non	
SAGE	non	
SRCE	Non encore approuvé	
Zones littorale ou de montagne	non	

2-2. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou de documents de planification approuvés ?

Loyettes est couvert par le PSS Rhône amont institué par décret du 16/08/1972.

Loyettes est doté d'un PLU opposable approuvé le 30/06/2006. Une révision est prescrite le 09/06/2008

A-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

2.3 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :

Le territoire communal comportent des zones urbanisées dans le lit majeur du Rhône. Cependant le territoire inondable ne concerne qu'une petite partie du territoire communal.

3. Description des principales incidences (positives, négatives, directes, indirectes, cumulatives) sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre de la modification :

3.1 S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de modification :

Effets potentiels sur l'étalement urbain : Le PPR limitera l'étalement urbain dans le lit majeur des cours d'eau.

Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : Le PPR contribue à protéger les zones agricoles à proximité des cours d'eau.

Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) : sans objet.

Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages : le PPR tend à écarter les modifications rapides des territoires en y limitant les aménagements. Il contribue à préserver la trame bleue en limitant les aménagements possibles en zone inondable.

Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : aucun.

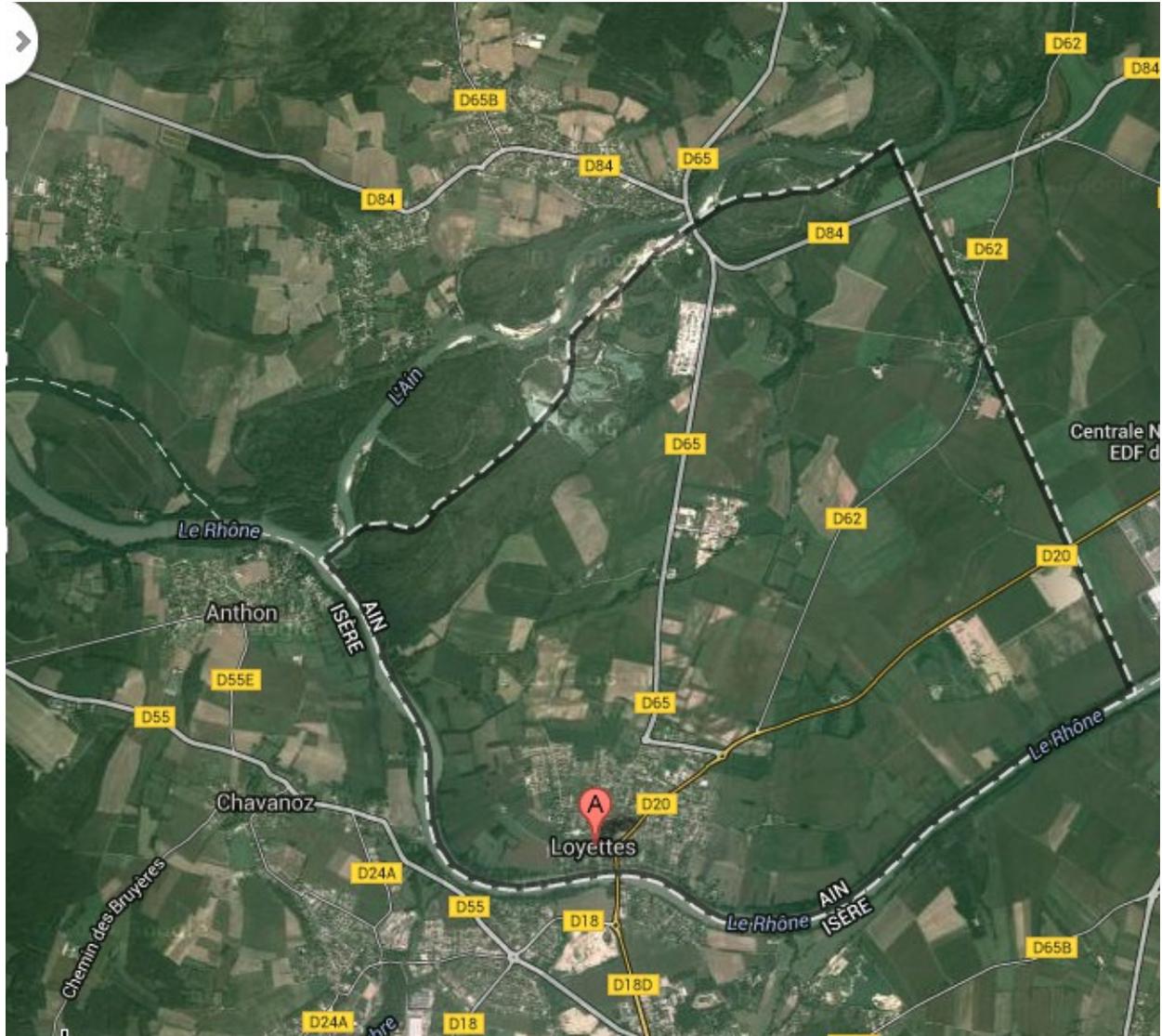
Fait à Bourg en Bresse, le 14 avril 2015

Le Préfet,
pour le préfet et par délégation, le directeur,
pour le directeur départemental des territoires, le chef du service urbanisme et risques,

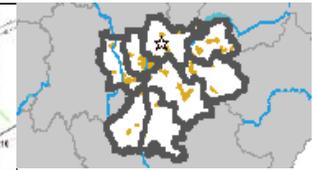
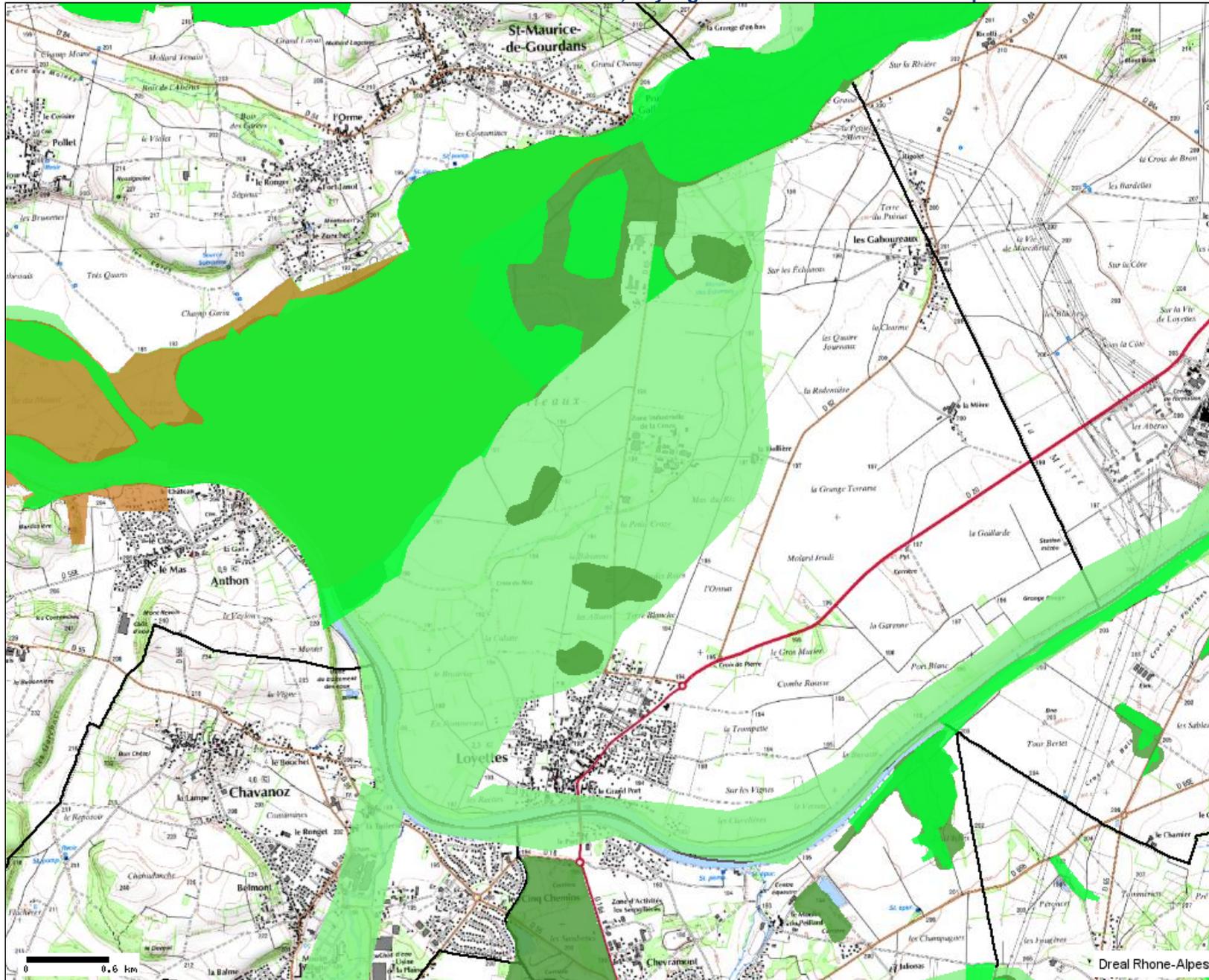
signé

Jean-François LAVIT

Élaboration du PPRn de Loyettes – Périmètre d'étude



Nature, Paysage et Biodiversité en Rhône- Alpes



Contenu de la carte

Zonages Nature

- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- Réserve Naturelle Nationale
- Périmètre de protection de Réserve
- Réserve
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc Naturel Régional
- Réserve Intégrale de Parc Naturel

Parc National

- Parc
- Aire d'adhésion

Parc National

- Zonage RAMSAR
- Natura2000 - SIC
- Natura2000 - ZPS

Zonages Paysage

- Site Classé
- Site Inscrit
- affichage_site_paysage

Inventaires Nature-Biodiversité

- Znieff de type 1
- Znieff de type 2

Administratif

- Départements
- Communes - BDTopo

Cartes IGN

- Cartes IGN
- Scan 1/25 000 Topographique
- Orthophotographie
- Parcellaire Image

Tous droits réservés.

Document imprimé le 9 Avril 2015, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Rhône- Alpes.